

.....
COMMUNE DE UTUROA

DELIBERATION N°105 / 2025 du 18 septembre 2025
Portant modification à l'intérieur du Budget annexe Electricité
de la Commune de UTUROA, exercice 2025.
(Décision modificative n°01/2025)

Date de convocation :
Le 11 septembre 2025

Date d'affichage du
compte-rendu de séance :
Le **25 SEP. 2025**

Nombre de conseillers	
en exercice	: 27
Présents	: 17
Procurations	: 05
Votants	: 22
Pour	: 22
Contre	: 00
Abstention	: 00

La délibération est
approuvée à l'unanimité.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

le.....**25 SEP. 2025**.....

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte,
publié/notifié

le **25 SEP. 2025**
et télétransmis au service de

l'Etat le **25 SEP. 2025**

Le Maire

M. Matahi BROTHERSON

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE UTUROA

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, le conseil municipal dûment convoqué par lettre n°06/MU/CM du 11 septembre 2025, s'est réuni à la mairie de Uturoa, sous la présidence de Monsieur Matahi BROTHERSON, Maire.

Étaient présents :

M. Matahi BROTHERSON,	Maire
Mme Noéla TIXIER,	2 ^{ème} adjointe au maire
M. Christian HUIOUTU,	3 ^{ème} adjoint au maire
M. Judex TAPUTUARAI,	5 ^{ème} adjoint au maire
Mme Augustine TUUHIA,	8 ^{ème} adjointe au maire
Mme Doris HART,	conseillère municipale
Mme Augustine LEMAIRE,	conseillère municipale
Mme Evangeline SHAM KOUA,	conseillère municipale
M. Edwin TARUOURA,	conseiller municipal
Mme Elisabeth TETUA,	conseillère municipale
M. Camille MOU KAM TSE,	conseiller municipal, abs. de 18h28(odj4.6) à 19h09(odj5.3)
M. Paul BEAUMONT,	conseiller municipal, prés. à cpter de 16h59 (odj2.3.2)
Mme Ella NATUA,	conseillère municipale
Mme Louana DIMOS,	conseillère municipale, prés. à cpter de 16h46 (odj.2.3.1)
M. Ihivai CHUNG,	conseiller municipal, abs. à cpter de 18h43 (odj 4.9)
M. Mihimana ROOPINIA,	conseiller municipal
Mme Rarahu TIATIA,	conseillère municipale

Étaient absents excusés et ayant donné procuration :

M. Johann ROOPINIA, 1^{er} adjoint au maire, proc. à M. Christian HUIOUTU ;
Mme Elisabeth MAHANORA, 4^{ème} adjointe au maire, proc. à Mme Augustine TUUHIA ;
M. Pierre TEROU, 7^{ème} adjoint au maire, proc. à M. Matahi BROTHERSON ;
Mme Marie-Line REIATUA, conseillère municipale, proc. à M. Camille MOU KAM TSE ;
M. Marcel UEVA, conseiller municipal, proc. à Mme Sylviane TEROOATEA
Mme Sylviane TEROOATEA, conseillère municipale, proc. à M. Mihimana ROOPINIA à partir de 16h47 (odj 2.3.1)
M. Ihivai CHUNG, conseiller municipal, proc. à Mme Noéla TIXIER à partir de 18h43 (odj.4.9)

Étaient absents excusés et sans procuration :

Mme Hinarai DEANE, 6^{ème} adjointe au maire ; M. Pierrot TAMA, conseiller municipal ;
M. Heiarii ROIHAU, conseiller municipal ; M. Clément TEREUA-PAOAAFAITE, conseiller municipal

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 27 et 15 présents à l'ouverture de cette séance. Le quorum atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 16h26.

Le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mme Noéla TIXIER et Mme Elisabeth TETUA, secrétaires de séance.

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- VU les lois n°77-744 du 8 juillet 1977 et 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française promulguées par décret n°80-918 du 13 novembre 1980 ;
- VU le décret n°45-1349 du 18 juin 1945 instituant la Commune de UTUROA, Chef-lieu des Iles-sous-le-vent ;
- VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n°333 du 20 février 1952 donnant l'exploitation d'une usine électrique à la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°26/2012 du 20 mars 2012 portant création de la régie de l'Electricité de la Commune de Uturoa dotée de la seule autonomie financière ;
- VU la délibération n°72/2021 du 13 juillet 2021 instituant et fixant la composition des commissions au sein du Conseil municipal de la Commune de UTUROA ;
- VU la délibération n°81/2021 du 13 juillet 2021 désignant les membres du conseil d'exploitation du Service Public Industriel et Commercial de l'Electricité ;
- VU la délibération n°82/2021 du 13 juillet 2021 fixant le règlement intérieur du conseil municipal de la Commune de Uturoa;
- VU la délibération n° 41/2025 du 26 mars 2025 approuvant le budget annexe de l'Electricité, exercice 2025 ;
- VU la lettre n°06/MU/CM du 11 septembre 2025 portant convocation du Conseil Municipal de la Commune de UTUROA et la note explicative de synthèse ;

Exposé des motifs :

- Considérant le budget annexe de l'Electricité, exercice 2025 ;
- Considérant le besoin de crédits supplémentaires pour le financement des opérations ;
- Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du SPIC de l'Electricité en date du 12 septembre 2025 ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des ressources réunie en sa séance du 17 septembre 2025 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 18 septembre 2025 ;

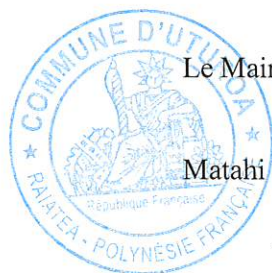
- DELIBERE -

Article 1^{er} : Le budget annexe de l'Electricité de la Commune de Uturoa, exercice 2025, est modifié selon l'annexe ci-jointe.

Article 2 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie de recours formée contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 3 : Le Maire et le Trésorier des Iles sous le vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Matahi BROTHÉRON

ANNEXE A LA DELIBERATION N°105 /2025 DU 18/09/2025

Décision modification n°01/2025

Collectivité : COMMUNE DE UTUROA

BUDGET ANNEXE ELECTRICITE

Exercice 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

Sens	Chap	Libellé Chapitre par nature	Article	Libellé Article par nature	Opé. Équipement	Libellé Opération d'équipement	Voté	Mouvement
Dépense	011	Charges à caractère général	61558	Autres biens mobiliers	-	Hors opération d'équipement	-600 000	Réel
Dépense	023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	-	Hors opération d'équipement	-1 200 000	Ordre entre sections
Dépense	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	Hors opération d'équipement	1 200 000	Ordre entre sections
Dépense	65	Autres charges de gestion courante	6518	Autres	-	Hors opération d'équipement	600 000	Réel
							0	

SECTION INVESTISSEMENT

Sens	Chap	Libellé Chapitre par nature	Article	Libellé Article par nature	Opé. Équipement	Libellé Opération d'équipement	Voté	Mouvement
Dépense	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1068	Autres réserves	-	Hors opération d'équipement	1 488 516	Ordre entre sections
Dépense	21	Immobilisations corporelles	2188	Autres	202507	ACQUISITION GROUPE	23 000 000	Réel
Dépense	23	Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-	Hors opération d'équipement	100 000 000	Réel
							124 488 516	

Recette	021	Virement de la section d'exploitation	021	Virement de la section de fonctionnement	-	Hors opération d'équipement	-1 200 000	Ordre entre sections
Recette	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13911	Etat et établissements nationaux	-	Hors opération d'équipement	1 488 516	Ordre entre sections
Recette	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	-	Hors opération d'équipement	400 000	Ordre entre sections
Recette	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28188	Autres	-	Hors opération d'équipement	800 000	Ordre entre sections
Recette	13	Subventions d'investissement	1311	Etat et établissements nationaux	202102	ETUDES ET TRAVAUX CENTRALE HYBRIDE	123 000 000	Réel
							124 488 516	

Le Maire,



M. Matahi BROTHERSON